VILLE DU LAVANDOU

BOURSE B.N.S.S.A.

FICHE TECHNIQUE

Afin de favoriser l'accès des Lavandourains(es) au B.N.S.S.A., la Ville du Lavandou a décidé de mettre en place un dispositif de prise en charge de la formation.

Pour pouvoir déposer votre candidature, lisez attentivement les informations suivantes et remplissez le dossier prévu à cet effet, afin de permettre l'étude de votre demande.

Critères d'admissibilité du dossier

- Etre âgé(e) de 18 à 30 ans,
- Etre domicilié(e) sur la commune du Lavandou depuis au moins deux ans,
- Etre motivé(e) à s'investir dans une action de bénévolat de 50 heures,
- Accepter de signer une charte dans laquelle vous vous engagerez à plusieurs obligations.

Constitution du dossier

Vous constituez votre dossier individuellement.
Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention et en expliquant de façon précise :

- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire),
- La ou les motivations pour lesquelles vous souhaitez obtenir le B.N.S.S.A.,
- Votre intention d'être recruté(e) en C.D.D. pour la saison 2024 (durée minimum de 2 mois),
- Par ailleurs, vous vous engagez à joindre l'ensemble des documents demandés.

Si votre dossier est incomplet, il ne pourra être instruit.

Vous déposerez votre dossier à la Mairie du Lavandou, Direction Générale des Services (2ème étage).

Les critères d'attribution

Tous(es) les Lavandourains(es) âgés(es) de 18 à 30 ans peuvent déposer un dossier. Dans la mesure où il n'y a que trois bourses attribuées chaque année, et dans l'hypothèse où il y aurait un nombre supérieur de demandes, les critères retenus seront les suivants :

- Un critère sportif : un test de natation en mer sera organisé, afin d'évaluer le niveau des candidats au sauvetage aquatique,
- Un critère de motivation : le candidat exposera sa motivation à devenir nageur-sauveteur, sa capacité au travail d'équipe et son cursus sportif,
- Un critère citoyen : motivation du candidat à s'investir dans une action bénévole de 50 heures au sein du service municipal Mer et Sécurité des Baignades ou d'un autre service,
- Un critère d'insertion : qui appréciera le parcours du postulant, sa nécessité d'obtenir le B.N.S.S.A.,

Montant de la bourse

Dans le cas d'un avis favorable, la participation financière de la commune du Lavandou s'élèvera à la somme d'environ mille euros (1000€) (BNSSA + PSE1 + PSE2), selon devis présenté par l'organisme de formation.
Pour intégrer le dispositif des postes de secours, il restera à la charge du bénéficiaire, le financement et l'obtention du permis bateau côtier, indispensable pour travailler sur les postes de secours.

La charte

Si votre dossier est retenu, vous signerez une charte dans laquelle vous vous engagerez à :

- Suivre régulièrement les cours théoriques et les entraînements sportifs de natation, dans une piscine partenaire de l'association,
- Réaliser les 50 heures de bénévolat, conformément à la délibération du 06/12/2023,
- Réussir l'examen avant le 30 avril 2024,
- Passer votre permis bateau côtier (à vos frais), avant le 30 avril 2024.

La contrepartie

En contrepartie, les bénéficiaires de la gratuité de la formation du BNSSA devront s'investir bénévolement pendant 50 heures au sein du service municipal Mer et littoral.

Ils s'engagent à effectuer une saison d'au minimum deux mois proposée par le service Mer et littoral (sauveteur en poste de secours en priorité, en Centre de Loisirs ou BNSSA auprès d'un plagiste).

La contrepartie s'appuie sur vos propres compétences, capacités et savoir-faire.
Elle est basée sur une motivation personnelle de vouloir aider, faire partager, se rendre utile à votre collectivité.

Ma ville m'aide à passer mon B.N.S.S.A.,
en contrepartie, je m'engage pour ma ville